



Parliamentarians for Global Action
Parlamentarios para la Acción Global
Action Mondiale des Parlementaires
برلمانيون من أجل التحرك العالمي

**2nd Réunion du groupe de travail sur la lutte contre l'impunité en Afrique
francophone
10 – 11 novembre 2016
Lomé, Togo**

Plan d'Action de Lomé

Nous, parlementaires de pays africains francophones membres de l'Action mondiale des parlementaires, qui nous nous sommes réunis à Lomé, Togo, dans le cadre de la 2nd réunion du Groupe de travail sur la lutte contre l'impunité en Afrique francophone grâce au soutien de l'Assemblée nationale du Togo :

1. Déplorons que certains Etats du Statut de Rome aient annoncé leur intention de se retirer du Statut de Rome, les invitons à reconsidérer leur décision et exhortons nos gouvernements à en faire de même ;
2. Nous engageons à mobiliser nos réseaux interparlementaires et mobiliser nos gouvernements afin de s'assurer qu'aucune résolution sur le retrait de masse des Etats africains du Statut de Rome ne soit adoptée par l'Union africaine en 2017.

Nous souhaitons aujourd'hui :

1. Renouveler notre engagement à considérer l'universalité du Statut de Rome comme un objectif prioritaire dans toutes nos relations interparlementaires et dans tous les aspects de notre travail, y compris en condamnant les retraits du Statut de Rome ;
2. Poursuivre notre collaboration avec les représentants de la société civile pour promouvoir la Cour pénale internationale et la lutte contre l'impunité auprès de nos dirigeants et de nos concitoyens, et ce dans l'objectif de réunir un consensus national et multi-partisan permettant de surmonter les obstacles à la ratification ou la mise en œuvre du Statut de Rome ;
3. Rappeler solennellement que nous considérons que les souffrances de toute victime sont insupportables et ne devraient pas avoir lieu d'être ;
4. Renouveler notre détermination à protéger les droits de ces victimes, dont le droit à la justice et à la vérité, et promouvoir leur réhabilitation, notamment lorsqu'elles ont souffert de violence sexuelle ou basée sur le genre.

Nous appelons également :

1. Les partenaires internationaux de nos pays, et notamment l'Union européenne, à continuer de prendre en considération les efforts en termes de lutte contre l'impunité dans leurs relations avec nos gouvernements ;
2. La Cour pénale internationale à faire davantage d'efforts de sensibilisation auprès de nos concitoyens, afin de lutter contre les idées reçues et promouvoir les bénéfices réels du travail de la Cour ;
3. Les organisations internationales, dont la Cour pénale internationale, à soutenir davantage le renforcement des systèmes judiciaires nationaux dans l'objectif de promouvoir pleinement l'application du principe de complémentarité ;
4. La communauté internationale à dépolitiser l'usage des organisations internationales, et en particulier de lever tous les obstacles à des saisines de la Cour pénale internationale dans les situations où des crimes de masse sont commis et où la justice nationale faillit à protéger les droits des victimes.

Nous nous engageons par ailleurs à :

1. Réitérer notre détermination à exiger de nos gouvernements de faire de l'universalité et de l'intégrité du Statut de Rome une priorité de leurs politiques nationales et leurs relations internationales, y compris en condamnant publiquement les retraits du Statut de Rome ;
2. Mobiliser nos gouvernements en faveur d'une activation de la compétence de la Cour sur le crime d'agression à l'Assemblée des Etats Parties de 2017 ;
3. Promouvoir dans chacun de nos pays et à travers le monde la ratification du Statut de Rome et l'adoption de législations prévoyant les procédures de coopération avec la Cour, octroyant ainsi aux autorités judiciaires nationales un plus grand rôle ;
4. Nous assurer que nos gouvernements et parlements ratifient ou accèdent à l'Accord sur les privilèges et immunités (APIC) et concluent des accords de coopération *ad hoc* ;
5. Ne cesser d'appeler au respect inconditionnel et à l'exécution des décisions et ordres de la Cour pénale internationale – y compris les mandats d'arrêt délivrés par celle-ci - et de tenir nos gouvernements responsables lorsqu'ils manquent à leur obligation de respecter et exécuter ces décisions ;
6. Encourager nos gouvernements à contribuer au Fonds au profit des victimes, montrant ainsi que la CPI offre également une justice réparatrice ;
7. Promouvoir les efforts nationaux d'enquête et de poursuites des crimes internationaux, notamment en renforçant l'indépendance et la capacité de l'appareil judiciaire et des forces de l'ordre à enquêter effectivement sur de tels crimes, et en créant des programmes de protection des victimes et témoins ;
8. Promouvoir la création d'un système de justice pénale régionale, dans le respect du Statut de Rome, de l'obligation des Etats de coopérer avec la Cour pénale internationale, et des principes de droit international pénal établi, dont celui de l'absence de pertinence de la qualité officielle de l'individu suspecté d'un crime de droit international.

Nous, parlementaires membres l'Action mondiale des parlementaires au sein du **Parlement de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)**, nous engageons à :

1. Mobiliser notre parlement régional en faveur de davantage d'engagement de la CEDEAO en matière de lutte contre l'impunité ;
2. Utiliser notre mandat de parlementaire régional afin de promouvoir l'universalité et l'intégrité du Statut de Rome auprès de nos collègues et de toute autre partie pertinente ;
3. Promouvoir la lutte contre les causes systémiques des crises qui secouent notre région, ainsi que des solutions à leur conséquence, notamment l'utilisation des violences sexuelles ou basées sur le genre comme arme de guerre.

Nous, parlementaires membres l'Action mondiale des parlementaires au sein de l'**Assemblée nationale du Burkina Faso**, nous engageons à :

1. Soutenir par tout moyen les Commissions d'enquête chargées de faire la lumière sur les crimes commis par les administrations précédentes ;
2. Soutenir l'appareil judiciaire, et notamment dans le cadre de l'instruction des crimes internationaux commis au Burkina Faso, et y compris lors de l'insurrection populaire de 2014, du coup d'état manqué de 2015 et de l'attaque terroriste de Ouagadougou de janvier 2016 ;
3. Mobiliser le gouvernement burkinabè afin que ce dernier soutienne effectivement la Cour pénale internationale et rejoigne les Etats prenant des positions fermes lors des sommets de l'Union africaine.

Nous, parlementaires membres l'Action mondiale des parlementaires au sein de l'**Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire**, nous engageons à :

1. Mobiliser les députés et futurs sénateurs de la Côte d'Ivoire afin de permettre l'adoption d'une législation sur la coopération avec la Cour pénale internationale ;
2. Nous assurer que le gouvernement et les autorités judiciaires coopèrent pleinement avec les enquêtes de la Cour pénale internationale en cours ;
3. Soutenir l'appareil judiciaire, et notamment dans le cadre de l'instruction des crimes internationaux commis en Côte d'Ivoire lors de la crise post-électorale de 2010-2011 ;
4. Mobiliser le gouvernement ivoirien afin qu'il continue de soutenir effectivement la Cour pénale internationale, notamment en prenant des positions fermes lors des sommets de l'Union africaine.

Nous, parlementaires membres l'Action mondiale des parlementaires au sein de l'**Assemblée nationale de Guinée**, nous engageons à :

1. Mobiliser les députés guinéens en faveur de la ratification des Amendements de Kampala, y compris sur le crime d'agression, dans la mesure où ces derniers sont d'ores et déjà transposés en droit guinéen ;
2. Nous assurer que le gouvernement et les autorités judiciaires coopèrent pleinement avec les enquêtes de la Cour pénale internationale en cours ;
3. Soutenir l'appareil judiciaire, et notamment dans le cadre de l'instruction des crimes internationaux commis en Guinée, notamment lors du massacre du 28 septembre 2009 au Stade de Conakry et lors des autres crises post-électorales ;
4. Mobiliser le gouvernement guinéen afin que ce dernier soutienne effectivement la Cour pénale internationale et rejoigne les Etats prenant des positions fermes lors des sommets de l'Union africaine.

Nous, parlementaires membres l'Action mondiale des parlementaires au sein de l'**Assemblée nationale du Mali**, nous engageons à :

1. Mobiliser les députés maliens afin de permettre l'adoption d'une législation sur la coopération avec la Cour pénale internationale ;
2. Nous assurer que le gouvernement et les autorités judiciaires coopèrent pleinement avec les enquêtes de la Cour pénale internationale en cours ;
3. Soutenir l'appareil judiciaire, et notamment dans le cadre de l'instruction des crimes internationaux commis au Mali ou par des Maliens, y compris les membres de groupes armés dits terroristes ;
4. Mobiliser le gouvernement malien afin que ce dernier soutienne effectivement la Cour pénale internationale et rejoigne les Etats prenant des positions fermes lors des sommets de l'Union africaine.

Nous, parlementaires membres l'Action mondiale des parlementaires au sein de l'**Assemblée nationale de République centrafricaine**, nous engageons à :

1. Soutenir par tout moyen l'établissement et le fonctionnement effectif de la Cour pénale spéciale ;
2. Mobiliser les députés centrafricains afin de permettre le renforcement de la législation de mise en œuvre du Statut de Rome en République centrafricaine ;
3. Nous assurer que le gouvernement et les autorités judiciaires coopèrent pleinement avec les enquêtes de la Cour pénale internationale en cours ;
4. Soutenir l'appareil judiciaire, et notamment dans le cadre de l'instruction des crimes internationaux commis en République centrafricaine ou par des Centrafricains ;
5. Mobiliser le gouvernement de la République centrafricaine afin que ce dernier soutienne effectivement la Cour pénale internationale et rejoigne les Etats prenant des positions fermes lors des sommets de l'Union africaine.

Nous, parlementaires membres l'Action mondiale des parlementaires au sein du **Parlement de la République démocratique du Congo**, nous engageons à :

1. Mobiliser les parlementaires congolais en faveur de la ratification des Amendements de Kampala, y compris sur le crime d'agression ;
2. Nous assurer que le gouvernement et les autorités judiciaires coopèrent pleinement avec les enquêtes de la Cour pénale internationale en cours ;
3. Soutenir l'appareil judiciaire, et notamment dans le cadre de l'instruction des crimes internationaux commis en République démocratique du Congo ou par des Congolais ;
4. Mobiliser le gouvernement de la République démocratique du Congo afin qu'il soutienne effectivement la Cour pénale internationale et rejoigne les Etats prenant des positions fermes en sa faveur lors des sommets de l'Union africaine.

Nous, parlementaires membres l'Action mondiale des parlementaires au sein de l'**Assemblée nationale du Sénégal**, nous engageons à :

1. Mobiliser les députés sénégalais en faveur de la ratification des Amendements de Kampala, y compris sur le crime d'agression ;
2. Soutenir l'appareil judiciaire, et notamment dans le cadre de l'instruction des crimes internationaux, y compris sur la base de la compétence universelle ;
3. Mobiliser le gouvernement sénégalais afin qu'il continue de soutenir effectivement la Cour pénale internationale, notamment en prenant des positions fermes lors des sommets de l'Union africaine.

Nous, parlementaires membres l'Action mondiale des parlementaires au sein de l'**Assemblée nationale du Tchad**, nous engageons à :

1. Mobiliser les députés tchadiens afin de permettre l'adoption d'une législation de mise en œuvre et sur la coopération avec la Cour pénale internationale ;
2. Soutenir l'appareil judiciaire, et notamment dans le cadre de l'instruction des crimes internationaux commis au Tchad ou par des Tchadiens, y compris les membres de groupes armés dits terroristes ;
3. Mobiliser le gouvernement tchadien afin que ce dernier soutienne effectivement la Cour pénale internationale et rejoigne les Etats prenant des positions fermes lors des sommets de l'Union africaine.

Nous, parlementaires Membres de l'Action mondiale des parlementaires au sein de l'**Assemblée nationale du Togo**, nous engageons à :

1. Mobiliser les députés togolais afin de promouvoir la lutte contre l'impunité et la ratification du Statut de Rome ;
2. Poursuivre la promotion de la ratification du Statut de Rome auprès du gouvernement du Togo et identifier les obstacles légaux et politiques à un tel développement ;
3. Utiliser nos prérogatives législatives et politiques afin de surmonter les obstacles à la ratification du Statut de Rome ;
4. Poursuivre la réforme du droit pénal togolais afin de mettre en œuvre le Statut de Rome et permettre aux juridictions nationales togolaise de pleinement assurer leur responsabilité première d'enquêter sur les crimes internationaux et poursuivre leurs auteurs ;
5. Renforcer notre collaboration avec les représentants de la société civile afin de sensibiliser les autorités togolaises et nos concitoyens sur le contenu du Statut de Rome et le fonctionnement de la Cour pénale internationale ;
6. Motiver le gouvernement togolais à rejoindre les Etats qui soutiennent la Cour pénale internationale, le cas échéant en prenant des positions fermes lors des sommets de l'Union africaine à l'instar de l'Algérie – autre pays non partie, qui a bloqué l'adoption d'une résolution sur la feuille de route du retrait de masse lors du 27^{ème} Sommet de l'Union africaine à Kigali.